



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, vous est par les présentes donné par la soussignée, Maryse Allard, Greffière-Trésorière de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, que le conseil municipal de cette municipalité a adopté lors de sa session extraordinaire du conseil tenue le 20^{ème} jour du mois de février, deux mille vingt-trois (2023-02-20), un règlement portant le # 459-2023.

Objet : « Règlement relatif à l'augmentation du fonds de roulement »

Pour obtenir copie de ce règlement ou le consulter, vous devez vous référer au site Internet de la municipalité, soit : www.saint-alexis-des-monts.ca, ou à nos bureaux au 101 rue de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Alexis-des-Monts.

DONNÉ à Saint-Alexis-des-Monts.
Ce 21^{ème} jour de février 2023 (2023-02-21)


Maryse Allard
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, résidant à **SAINT-ALEXIS-DES-MONTS** certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil le 21^{ème} jour de février 2023 (**2023-02-21**).

Signé : 
Maryse Allard
Greffière-trésorière